



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

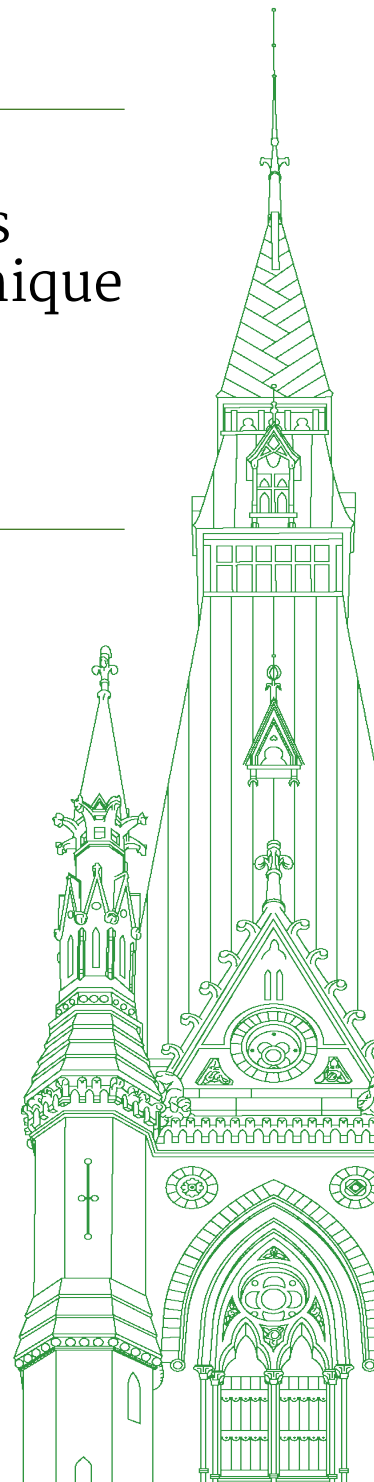
Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 010

Le mercredi 22 octobre 2025

Président : John Brassard



Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

Le mercredi 22 octobre 2025

• (1630)

[Français]

Le président (John Brassard (Barrie-Sud—Innisfil, PCC)): Bonjour et bienvenue à la 10^e réunion du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes.

[Traduction]

Conformément à l'article 108(3)h) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mercredi 17 septembre 2025, le Comité reprend son examen de la Loi sur les conflits d'intérêts.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à notre témoin d'aujourd'hui. M. Jason Ward est analyste principal au Centre for International Corporate Tax Accountability and Research. M. Ward est en ligne.

Monsieur Ward, j'ai parlé en français. Je voulais savoir si l'interprétation fonctionnait pour vous, parce que des questions vous seront posées en français. Assurez-vous d'utiliser le canal de la langue de votre choix.

Je vous invite maintenant à vous adresser au Comité pendant un maximum de cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît, monsieur.

Jason Ward (analyste principal, Centre for International Corporate Tax Accountability and Research): Merci.

Je m'appelle Jason Ward. Je suis l'analyste principal au CICTAR, le Centre for International Corporate Tax Accountability and Research. Merci beaucoup de m'avoir invité à témoigner.

Je m'adresse à vous depuis les terres non cédées du peuple Dargug, plus communément appelées les Blue Mountains, qui sont situées en périphérie de Sydney, en Australie.

Je vais commencer par une brève déclaration préliminaire.

Je ne suis pas un expert de la Loi sur les conflits d'intérêts du Canada, mais j'ai une connaissance approfondie de l'utilisation abusive des paradis fiscaux et des fiducies.

CICTAR a fait un travail pertinent sur les méthodes d'évitement fiscal utilisées par Brookfield principalement pendant la période où le premier ministre Mark Carney était président de Brookfield.

Dans la période qui a précédé et suivi les élections fédérales au Canada, nos recherches sur Brookfield ont suscité un intérêt renouvelé au Canada et dans le monde. Outre Brookfield, nous avons produit de nombreux rapports et mené des recherches non publiées sur l'évitement fiscal et le recours aux paradis fiscaux par plusieurs des plus grands fonds de pension publics du Canada.

Je vais passer en revue très rapidement quelques-unes des recherches les plus pertinentes, puis je conclurai sur quelques recommandations simples pour une plus grande transparence au Canada.

Nous avons effectué notre première recherche à ce sujet en janvier 2021 et avons publié un rapport intitulé *Tax Dodging by a Canadian Crown Corporation: Revera Living Making a Killing*. Celui-ci portait sur la propriété à 100 % de Revera par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public. En raison de rapports incomplets et du manque d'information publique disponible, nous avons analysé les pratiques de Revera relativement aux résidences pour personnes âgées qu'elle possédait au Royaume-Uni et avons constaté un recours important aux paradis fiscaux et à l'évitement fiscal pour ces actifs.

Nous avons publié un rapport semblable en février 2021, sur les pratiques observées au Royaume-Uni plutôt qu'au Canada. Ce rapport s'intitulait *Drarkness at Sunrise: UK Care Homes Shifting Profits Offshore?*.

En février 2022, nous avons publié un rapport en anglais et en français sur Orpea, une société qui a été renommée Emeis depuis, à la suite d'un grand scandale et de son effondrement. Orpea était la plus grande société propriétaire de résidences en Europe, et l'Office d'investissement des régimes de pensions du Canada (OIRPC) en était le plus important actionnaire depuis plus d'une décennie. La version française de ce rapport s'intitule *Prendre soin des personnes ou soigner ses profits? L'ingénierie financière et l'investissement immobilier du Groupe Orpea*.

Ensuite, sur le même thème, mais pour un public canadien, nous avons publié en octobre 2024 un autre rapport en anglais et en français, qui portait sur la mauvaise gouvernance de l'Office et la perte de 500 millions de dollars d'épargne-retraite des travailleurs. La version française s'intitulait *La débâcle de l'OIRPC dans l'affaire Orpea*. Orpea utilisait des filiales occultes du Luxembourg pour transférer les profits des actionnaires, y compris de l'OIRPC, dans les poches de dirigeants, qui se trouvaient, en fait, à purger une peine d'emprisonnement en France. L'entreprise s'est finalement fait tirer d'affaire par le gouvernement français.

Notre premier rapport sur Brookfield, publié en juin 2023, s'intitule *Brookfield's Bermuda Base: Is Canada's Largest Alternative Asset Manager Dodging Global Taxes?* Il présente un résumé de recherches antérieures menées sur Brookfield au Canada et quatre études de cas internationales pour comprendre comment Brookfield utilise les paradis fiscaux et l'évitement fiscal dans de nombreux pays.

En février 2024, nous avons publié en Norvège un rapport intitulé *Kindergarten Landlord: Should Norwegian Taxpayers Finance Profits for One of the Largest Asset Managers?* Ce rapport présente comment Brookfield investit dans les centres de maternité en Norvège et l'incidence du financement public dans ce secteur.

En mai 2024, nous avons publié un rapport en Colombie intitulé *Brucefield's Isagen: A Case Study on the Need for Change in the Global Tax System*. Ce rapport porte sur le transfert via les Bermudes des bénéfices réalisés par Brookfield sur ses investissements dans le plus grand producteur d'hydroélectricité de la Colombie après sa privatisation.

Plus récemment, en septembre 2025, nous avons publié un rapport sur les méthodes d'évitement fiscal utilisées par Brookfield pour les services privatisés d'assainissement des eaux au Brésil. La version anglaise de ce rapport s'intitule *Water down investment, top up returns: The pitfalls of financing Basic Sanitation in Brazil*. Il présente principalement comment Brookfield a profité de subventions publiques pour éviter de payer des impôts au Brésil.

● (1635)

Nous avons également présenté un mémoire détaillé, qui a récemment été rendu public, à la commission d'enquête du Parlement de la Nouvelle-Galles du Sud sur l'échec de Brookfield dans l'acquisition de Healthscope, le deuxième hôpital privé en importance en Australie. L'entreprise est maintenant sous administration judiciaire, et l'hôpital en restructuration en Nouvelle-Galles du Sud vient de redevenir de propriété publique.

Il convient également de souligner que la Caisse de dépôt du Québec, la CDPQ, a également investi beaucoup dans cette entreprise hospitalière.

Dans notre mémoire, nous exposons les tactiques d'évasion fiscale massive de Brookfield et son recours aux paradis fiscaux pour ses investissements dans Healthscope et divers autres investissements...

Le président: Monsieur Ward, je suis désolé. Nous avons largement dépassé le temps imparti.

Je vais devoir vous arrêter ici. Les questions vous permettront peut-être de terminer ce que vous étiez en train de dire.

Je vais commencer par M. Barrett, du Parti conservateur du Canada, pour six minutes.

Allez-y, monsieur Barrett.

Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes, PCC): Votre rapport décrit en détail l'utilisation par Brookfield de filiales établies dans des pays à faible imposition comme les Bermudes et d'arrangements de dette entre parties apparentées pour réduire les bénéfices imposables.

Des titulaires de charge publique ou leurs associés pourraient-ils utiliser des mécanismes administratifs opaques du genre pour camoufler leurs parts de propriété ou les avantages économiques qu'ils en retirent en contravention avec la Loi sur les conflits d'intérêts du Canada?

Jason Ward: Absolument. Des titulaires de charge publique pourraient recourir à des filiales établies dans des paradis fiscaux et à des structures fiduciaires pour protéger leurs revenus et éviter qu'ils ne soient imposés comme ils devaient l'être au Canada.

Michael Barrett: Vous avez écrit que Brookfield ne fournit que le « strict minimum » de renseignements malgré son image de marque sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Étant donné que l'ancien président de Brookfield, le premier ministre Mark Carney, s'est bâti une réputation publique de transpa-

rence et de capitalisme responsable, quelles normes minimales de divulgation devraient s'appliquer aux titulaires de charge publique afin d'empêcher qu'ils ne possèdent d'actifs cachés à l'étranger?

Jason Ward: Je pense que l'utilisation de fiducies sans droit de regard n'est pas un véhicule approprié pour cela. Je pense que les investissements et les actifs de tout titulaire de charge publique devraient être divulgués afin de garantir qu'il respecte l'esprit de la loi et paie des impôts au même titre que les citoyens canadiens ordinaires dont le revenu est généralement imposé par retenues à la source, je suppose, et qui ont moins la possibilité d'utiliser des comptes bancaires à l'étranger et de bénéficier des conseils de comptables et de fiscalistes chevronnés pour se soustraire à leur obligation de financer les services nationaux au Canada.

● (1640)

Michael Barrett: Il est intéressant que vous disiez que les fiducies sans droit de regard ne fonctionnent pas, dans ce cas, aux fins de la Loi sur les conflits d'intérêts. Dans ce contexte, que proposeriez-vous précisément pour les remplacer?

Par exemple, nous avons entendu des témoins qui étaient en faveur du concept de dessaisissement. À l'heure actuelle, au sens de la loi, le dessaisissement consiste à placer des biens contrôlés dans une fiducie sans droit de regard ou à les liquider pour permettre la vente d'actifs, puis à en placer les produits dans des fiducies gérées par un gestionnaire de portefeuille.

Est-ce que ce genre de solution pourrait résoudre le problème du manque de transparence ou du risque qu'on cache des informations comme vous le laissez entendre?

Jason Ward: Oui, je pense que cette approche réglerait le problème.

Si la personne liquidait ses actifs pour en placer le produit dans une fiducie sans droit de regard, je pense que cela réglerait suffisamment le problème.

Michael Barrett: Votre rapport met en lumière des cas comme celui de Canary Wharf, au Royaume-Uni, où Brookfield a généré des revenus importants, mais a payé très peu d'impôts locaux.

Quelles leçons le Canada peut-il en tirer pour ce qui est de détecter l'emplacement réel de l'activité économique et des profits?

Jason Ward: Tout d'abord, en ce qui concerne l'investissement dans Canary Wharf, l'autorité fiscale du Royaume-Uni a enquêté davantage depuis et exigé des paiements sur cet investissement. Je pense que cette tactique visait en grande partie à éviter des paiements futurs pour gains en capital sur l'investissement, plutôt qu'à soustraire de l'impôt les revenus locatifs courants de la propriété de Canary Wharf.

Pour ce qui est de ce que le Canada devrait faire, je pense qu'il serait grand temps qu'il adopte un régime public de déclaration pays par pays. L'Australie vient de le faire; le nouveau régime entrera en vigueur l'année prochaine. L'Union européenne a fait la même chose; son régime entrera en vigueur l'an prochain également.

La version australienne est beaucoup plus robuste, toutefois. En Australie, toute multinationale qui y exerce des activités et enregistre des revenus de plus de 10 millions de dollars sera tenue de divulguer tous ses renseignements financiers de base — profits, pertes, revenus, revenus de parties apparentées et nombre de travailleurs — pour une liste de 40 pays largement considérés comme des paradis fiscaux. Cela comprend des endroits comme les Bermudes, Singapour, les îles Caïmans, la Suisse, Hong Kong et de nombreux autres pays couramment utilisés comme paradis fiscaux.

Il est difficile de régler un problème qu'on ne peut pas voir. Je pense qu'en fin de compte, la transparence est la première étape. Nous encourageons fortement le Canada à emboîter le pas à l'Australie et à l'Union européenne en exigeant la même divulgation de toutes les multinationales.

Le président: Il vous reste cinq secondes.

Michael Barrett: Très rapidement, l'interdiction du recours aux paradis fiscaux pour les titulaires de charge publique assurerait-elle une plus grande transparence aux Canadiens?

Le président: Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

Jason Ward: Oui, je pense que ce serait une idée intéressante à explorer.

Le président: Merci.

[Français]

La prochaine personne à intervenir est Mme Lapointe.

Monsieur Ward, je pense que Mme Lapointe va poser sa question en français.

[Traduction]

L'interprétation fonctionne-t-elle bien?

[Français]

Oui. D'accord.

Commencez, madame Lapointe. Vous avez la parole pour six minutes.

Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Bonjour, monsieur Ward. Il est intéressant de vous accueillir par vidéoconférence directement de Sydney, en Australie. Je vous souhaite la bienvenue à la Chambre des communes, à Ottawa.

Ma première question porte sur un sujet que vous avez un peu abordé avec M. Barrett.

Vous avez souvent plaidé pour la déclaration publique pays par pays. Selon vous, en quoi une telle mesure améliorerait-elle l'équité fiscale pour ce qui est de la confiance publique envers le système fiscal canadien?

• (1645)

[Traduction]

Jason Ward: C'est une excellente question.

Je pense que la confiance envers le régime fiscal canadien est minée lorsqu'il devient clair pour le grand public que certaines des personnes les plus riches et des grandes sociétés ne paient pas leur juste part et évitent de payer de l'impôt. Je pense qu'il faut rendre l'information publique et obliger les multinationales, qui évitent clairement de payer des centaines de millions de dollars en impôts

canadiens, à divulguer où elles déplacent leurs profits, pour que le Parlement et les législateurs puissent voir ce qui se passe et s'attaquer au problème.

À l'heure actuelle, ces renseignements ne sont accessibles qu'aux autorités fiscales de l'OCDE. L'Agence du revenu du Canada reçoit ces informations, mais elles ne peuvent pas être utilisées par des gens comme vous pour comprendre ce qui se passe et quelles failles doivent être colmatées afin d'empêcher des entreprises comme Brookfield de transférer ses profits aux Bermudes, aux îles Caïmans, au Luxembourg et à d'autres endroits du genre.

[Français]

Linda Lapointe: Merci.

Pour donner suite aux commentaires que vous venez de faire, pouvez-vous citer des exemples de pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques ou de l'Union européenne où ce type de divulgation a mené à de meilleurs résultats en matière de conformité ou de recettes fiscales?

[Traduction]

Jason Ward: Dans l'Union européenne, les institutions financières doivent présenter des déclarations publiques pays par pays depuis une dizaine d'années déjà. Les études montrent que les banques européennes ont réduit leur recours aux filiales situées dans les paradis fiscaux, ce qui a fait augmenter les sommes payées en impôts d'environ 10 %, je crois, par rapport à ce qui se faisait avant cette exigence de divulgation.

Il y a environ 150 entreprises dans le monde qui font maintenant des déclarations publiques volontaires pays par pays, conformément à la norme fiscale de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, la GRI. La loi australienne se fonde là-dessus. Il s'agit de la première norme largement reconnue en matière de déclaration publique pays par pays. Elle s'appuie sur ce que l'OCDE fait déjà en matière de déclaration confidentielle pays par pays.

[Français]

Linda Lapointe: Merci.

Vous avez parlé de l'Australie et de l'Europe, de façon générale. Faites-vous référence à tous les pays de l'Union européenne?

[Traduction]

Jason Ward: Oui. La déclaration publique pays par pays était une directive de l'Union européenne qui a maintenant été intégrée aux lois de tous les pays de l'Union européenne. La Roumanie a été le premier pays à la mettre en œuvre avant tout le monde. Il y a donc déjà des déclarations publiques en Roumanie, et il y en aura bientôt dans d'autres pays de l'Union européenne.

Le problème avec la structure de l'Union européenne, c'est qu'elle n'exige la divulgation que sur les États membres de l'Union européenne — c'est-à-dire les impôts payés, les revenus, les transactions entre parties apparentées au sein de l'Union européenne —, mais que son régime ne couvre pas les paradis fiscaux hors de l'Union européenne.

Bien sûr, il y a des paradis fiscaux au sein de l'Union européenne, comme l'Irlande, le Luxembourg et les Pays-Bas, mais la portée géographique du régime de l'Union européenne se limite à l'Europe, alors que le régime australien a une portée géographique plus large et couvre les pays largement reconnus comme étant les paradis fiscaux les plus exploités.

[Français]

Linda Lapointe: Merci.

Quels secteurs ou types de structures d'entreprise au Canada présentent, selon vos recherches, le plus grand risque d'évitement fiscal?

[Traduction]

Jason Ward: C'est une bonne question.

Les grandes entreprises de TI constituent l'un des deux principaux secteurs d'évitement fiscal abusif. Je vais vous donner un exemple. Microsoft a la facture d'impôt la plus élevée de l'histoire mondiale. L'Internal Revenue Service des États-Unis, l'IRS, poursuit Microsoft pour près de 30 milliards de dollars, et ce n'est peut-être que la pointe de l'iceberg, parce que l'affaire dont les tribunaux sont saisis ne vise qu'une période limitée, alors que le phénomène pourrait être associé à une période plus longue.

L'autre secteur qui est très porté sur l'évitement fiscal est celui des grandes sociétés pharmaceutiques. Il est incroyablement facile pour les entreprises des TI et les sociétés pharmaceutiques de transférer leur propriété intellectuelle dans des pays où des structures leur permettant facilement d'éviter de l'impôt par le paiement de redevances sur la propriété intellectuelle dans des structures qui offrent des abris fiscaux.

Il y a même des pays qui ne sont pas nécessairement des paradis fiscaux à part entière qui ont créé des structures offrant des taux d'imposition réduits; on les appelle des régimes privilégiés des brevets.

Les six plus grandes sociétés pharmaceutiques américaines ont en fait payé des impôts négatifs aux États-Unis ces deux dernières années, alors qu'il est très clair que la grande majorité de leurs revenus et de leurs profits sont générés aux États-Unis, mais elles déclarent ces revenus dans des pays étrangers et ont même collectivement reçu des remboursements ces deux dernières années.

● (1650)

Le président: Merci, monsieur Ward.

[Français]

Merci, madame Lapointe.

[Traduction]

J'ai aussi oublié de vous dire, monsieur Ward, que Mme Lapointe fait partie du Parti libéral du Canada.

[Français]

Monsieur Thériault du Bloc québécois, vous avez la parole pour six minutes.

Luc Thériault (Montcalm, BQ): Merci, monsieur le président.

Monsieur Ward, je vous remercie de votre témoignage. Durant votre présentation, vous parliez rapidement. Pour l'interprète, c'était un tour de force de vous suivre. Pour ma part, je vais essayer de parler lentement.

Depuis le début de cette étude, je commence toujours par deux questions très théoriques. Je n'ai pas votre expertise, mais j'en ai une autre. Nous allons essayer de tenir une conversation pour faire converger nos deux expertises.

Selon vous, l'évitement fiscal, bien qu'il soit légal, est-il moral?

[Traduction]

Jason Ward: Je vais essayer de ralentir le débit.

C'est une excellente question. Je ne pense pas que ce soit moral. Je pense que les gens ont l'obligation de contribuer à la société et aux services publics, et je pense que même si c'est techniquement légal, le problème est qu'une grande partie de ces lois sont rédigées par les lobbyistes des entreprises et qu'elles ne sont pas à l'avantage de la société. Je pense qu'on a grandement besoin d'une plus grande transparence et de réformes pour éliminer les échappatoires qui ont été créées dans les lois au profit des riches et des grandes multinationales qui exercent une influence indue sur le régime fiscal.

Il y a un nouvel élément important à mentionner ici. Avec l'administration Trump aux États-Unis, notre aptitude à progresser dans nos efforts multilatéraux a été gravement compromise. Je pense que la convention fiscale des Nations unies qui est en cours d'élaboration représente une nouvelle occasion d'examiner en profondeur comme le régime fiscal mondial a été mal conçu, au profit de quelques personnes et au détriment de la population et de la planète.

Je pense qu'il y a des possibilités en or de réformer le système de toute urgence et que le Canada pourrait jouer un rôle de chef de file ici, pour exiger une plus grande transparence.

[Français]

Luc Thériault: Avant de passer à ma prochaine question, j'aimerais revenir à la série d'études que vous avez citées tout à l'heure. Je sais que nous pouvons en prendre connaissance, mais j'aimerais que ces documents soient déposés pour qu'ils constituent aussi des éléments objectifs de notre étude et des témoignages. Pourriez-vous les déposer auprès du Comité? Je vous remercie.

J'essaie de faire valoir que ce n'est pas parce que quelque chose est légal que c'est moral. J'essaie aussi de faire valoir que l'éthique est plus exigeante que le droit et la loi. Les normes déontologiques doivent couvrir plus large.

Or, à la lumière de ce que vous nous dites sur Brookfield, je suis plus inquiet que je ne l'étais avant le début de notre étude. Depuis le début, nous sommes dans une situation particulière où l'ancien dirigeant de cette firme est devenu premier ministre. La Loi que nous devons réviser nous donne actuellement très peu d'outils pour encadrer l'apparence de conflit d'intérêts ou les conflits d'intérêts, notamment parce que nous limitons cette idée de conflit d'intérêts aux avantages que pourrait en retirer un individu. Toutefois, quand les avantages sont de portée générale, les gens ou le commissaire à l'éthique disent qu'il n'y a pas de problème, même s'il peut y avoir un conflit d'intérêts. En effet, Brookfield peut faire beaucoup d'argent et, même si le premier ministre ne sait pas de combien sa fortune augmente dans sa fiducie sans droit de regard, il peut faire fructifier les avoirs de Brookfield. Nous sommes donc devant un individu qui ne semble pas totalement transparent et clair quant à la morale dont nous parlons depuis tantôt.

Je m'arrête là. J'aimerais entendre votre opinion à ce sujet.

● (1655)

[Traduction]

Jason Ward: Oui, je suis tout à fait d'accord.

Tout d'abord, j'ai fourni à la greffière des liens vers les documents auxquels j'ai fait référence, alors j'espère qu'ils vous seront transmis.

Je pense qu'il est extrêmement important pour un dirigeant d'être un modèle de sens moral élevé et qu'il est très problématique que l'entreprise qu'il a présidée pendant longtemps ait fait, et continue de faire de l'évitement fiscal intensif, qu'elle investisse dans des projets internationaux qui visent à privatiser des infrastructures sans fournir les services voulus à la population, en plus de profiter de généreux allègements fiscaux, comme au Brésil, où le but était de permettre à un plus grand nombre de personnes d'avoir accès à des installations sanitaires de base, et non de remplir les poches des investisseurs en partie grâce aux subventions publiques versées à cette industrie.

Je pense qu'il y a là de graves questions morales qui se posent sur le plan fiscal. On peut aussi se demander comment les profits sont extraits dans un modèle de capital-investissement qui ne vise que les gains à court terme et laisse de côté la question des répercussions sociétales.

[Français]

Le président: Monsieur Thériault, comme M. Ward vient de le dire, nous avons les liens des documents dont il parle. J'ai parlé avec la greffière et, lorsque ces documents seront traduits, ils seront transmis aux membres du Comité.

[Traduction]

Monsieur Cooper, du Parti conservateur, vous être le prochain.

Vous avez cinq minutes, monsieur. Allez-y, je vous prie.

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Monsieur Ward, Brookfield possède des investissements importants au Canada et est le plus grand propriétaire de propriétés commerciales dans les grandes villes du Canada. Est-ce exact?

Jason Ward: C'est exact, oui.

Michael Cooper: D'accord.

Serait-il juste de dire que Brookfield tire d'énormes profits de ses investissements au Canada?

Jason Ward: C'est exact, même si, juste pour ce qui est...

Michael Cooper: D'accord, je vois.

Bien que la société Brookfield ait engrangé d'importants profits au Canada, elle a payé relativement peu d'impôts ici. Est-ce exact?

Jason Ward: C'est exact.

Michael Cooper: Aidez-moi s'il vous plaît à comprendre la stratégie déployée par les dirigeants de Brookfield pour éviter de payer des impôts au Canada.

D'après ce que je comprends, Brookfield met en place un réseau complexe de filiales étrangères dans lequel les fonds d'investissement finissent par se retrouver aux Bermudes, aux îles Caïmans, ainsi que dans d'autres paradis fiscaux. Est-ce bien le cas?

Jason Ward: Oui, c'est exact.

Michael Cooper: D'accord.

C'est précisément ce que M. Carney a fait lorsqu'il était président de Brookfield. Lorsqu'il a mis sur pied le fonds de transition mondial de 15 milliards de dollars, il l'a inscrit aux îles Bermudes. Il a enregistré le deuxième fonds de transition mondial de 10 milliards de dollars aux Bermudes, et il y a eu le fonds de transition catalytique de 5 milliards de dollars...

Leslie Church (Toronto—St. Paul's, Lib.): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Michael Cooper: ... qu'il a inscrit aux îles Caïmans.

Ai-je bien compris?

Le président: Attendez un instant, monsieur Cooper.

Mme Church vient d'invoquer le Règlement.

Madame Church, vous pouvez y aller, je vous prie.

Leslie Church: Monsieur le président, je me demande simplement si nous pouvons vous demander, en tant que président, de bien vouloir nous expliquer en quoi ces questions sont pertinentes pour l'étude du Comité, qui porte sur un examen de la Loi sur les conflits d'intérêts et non sur les transactions fiscales d'une personne en particulier ou sur le droit fiscal, franchement, en général.

● (1700)

Le président: Je préside le Comité depuis près de trois ans maintenant. Je donne généralement beaucoup de latitude, comme nous le faisons à la Chambre, aux membres du Comité pour qu'ils utilisent leur temps comme ils le souhaitent. Je m'attends à ce que M. Cooper, en tant que membre chevronné du Comité, finisse par revenir au sujet central du débat d'aujourd'hui. Madame Church, je vous donnerais autant de latitude que j'en donne à M. Cooper en ce moment.

Sur le même rappel au Règlement, nous allons maintenant entendre M. Barrett.

J'ai arrêté le chronomètre, soit dit en passant.

Allez-y, monsieur Barrett, mais je vous demanderais de ne pas vous lancer dans un débat à ce sujet.

Michael Barrett: Il s'agit de savoir si ce sujet se rapporte réellement à la motion dont nous sommes saisis. Je ne sais pas, monsieur le président, si vous pourriez lire la motion ou si Mme Church pourrait la relire aux fins du compte rendu.

Le terme « paradis fiscal » est précisé. Les « paiements d'intérêts arrimés » sont très pertinents pour l'application de la Loi sur les conflits d'intérêts.

On voit très bien où s'en vont les questions, mais cela se rapporte aussi directement à la motion.

Je comprends votre décision en ce qui concerne la latitude, mais je ne pense pas, avec tout le respect que je vous dois, qu'une quelconque latitude soit nécessaire. Par ailleurs, M. Cooper est en train de poser des questions qui vont au cœur de la question que nous étudions, et c'est pourquoi nous avons invité un expert aujourd'hui.

Le président: Je vous remercie de cette intervention, monsieur Barrett.

Je ne vais pas relire la motion. Je pense que tous les membres savent très bien où cela va nous mener. Nous étudions la Loi sur les conflits d'intérêts en ce qui concerne les titulaires d'une charge publique désignée. Les recommandations du Comité dans le rapport découleront peut-être de certaines des réponses que M. Ward a données aux questions de M. Cooper.

Monsieur Cooper, vous avez trois minutes et 49 secondes pour poursuivre vos questions. Allez-y, je vous prie.

Michael Cooper: Ma question s'adresse à notre invité. Ai-je bien compris que M. Carney a mis sur pied trois importants fonds chiffrés à plusieurs milliards de dollars pour l'énergie propre à Brookfield dans des paradis fiscaux, y compris aux Bermudes et aux îles Caïmans?

Jason Ward: Je ne peux pas divulguer des renseignements par rapport à ces fonds en particulier, mais je dirais d'emblée que la situation de Brookfield me paraît plutôt normale.

Michael Cooper: D'accord.

Merci beaucoup.

À la page 12 de votre rapport, il est question de l'écart fiscal de Brookfield au cours des cinq dernières années, entre 2017 et 2021.

Pour que je comprenne bien ce que signifie un écart fiscal, il s'agit de mesurer « la différence entre les impôts [en fait] payés et ce qui aurait été payé si le taux d'imposition canadien prévu par la loi avait été appliqué aux bénéfices ». Ai-je bien compris?

Jason Ward: C'est exact, monsieur Cooper.

Michael Cooper: D'accord, je vois.

Selon l'analyse citée dans votre rapport, l'écart fiscal de la société Brookfield s'élevait à plus de 6,5 milliards de dollars en seulement cinq ans, soit de 2017 à 2021. Est-ce exact?

Jason Ward: C'est exact. Ce résultat s'appuie sur une recherche réalisée par l'association Canadiens pour une fiscalité équitable, de même que sur une analyse réalisée par le *Toronto Star*.

Michael Cooper: On peut donc affirmer sans se tromper que le montant total des impôts que Brookfield aurait dû payer au Canada en seulement cinq ans et qu'elle a évité de payer s'élève à plus de 6,5 milliards de dollars. Est-ce bien le cas?

Jason Ward: L'écart fiscal tient compte du taux prévu par la loi, et il existe des raisons légitimes pour lesquelles les entreprises paient moins que ce taux, mais cela indique un important manque à gagner fiscal qui, dans l'esprit de la loi, aurait dû être versé au Canada pour financer nos services publics.

Michael Cooper: Oui, je dirais que 6,5 milliards de dollars, c'est beaucoup d'argent. Serait-il juste de dire que Brookfield est le plus grand spécialiste en matière d'évasion fiscale au Canada?

Jason Ward: En effet, Brookfield a été étiqueté comme tel. Si elle n'est pas la société ayant commis le plus d'évasion fiscale, elle se situe clairement dans la tranche supérieure.

Michael Cooper: Votre rapport a révélé que « parmi les 123 plus grandes sociétés du Canada, Brookfield a été le roi de l'évasion fiscale entre 2017 et 2021 ». Est-ce exact?

Jason Ward: C'est exact.

Michael Cooper: Merci, monsieur le président.

Le président: Il vous reste une minute, monsieur Cooper.

Michael Cooper: D'accord, je vais demander à notre invité s'il peut expliquer plus en détail pourquoi, selon lui, une fiducie sans droit de regard ne constitue pas un mécanisme approprié dans le contexte qui nous intéresse.

Le président: Il vous reste 45 secondes, monsieur Cooper.

Jason Ward: C'est parce qu'il est toujours possible de tirer profit d'une fiducie sans droit de regard. Même si vous ne connaissez pas la manière exacte dont la société est gérée, vous bénéficiez des actions qui pourraient être entreprises par quelqu'un d'autre en votre nom.

• (1705)

Le président: D'accord, merci, messieurs Cooper et Ward.

Nous passons maintenant à Mme Church, du Parti libéral, pour cinq minutes.

Madame Church, à vous la parole, je vous prie.

Leslie Church: Merci, monsieur le président.

Monsieur Ward, vous avez commencé votre déclaration en rappelant que vous n'êtes pas un expert de la Loi sur les conflits d'intérêts au Canada. Est-ce exact?

Jason Ward: Oui, c'est exact.

Leslie Church: Savez-vous qui est visé par la Loi sur les conflits d'intérêts?

Jason Ward: Je suppose que cette loi concerne les fonctionnaires, mais je n'ai pas lu le texte en entier. Je suis expert en matière de paradis fiscaux et d'utilisation de divers stratagèmes pour éviter l'impôt.

Leslie Church: Vous conviendrez donc que l'objectif de la Loi sur les conflits d'intérêts est de couvrir les titulaires de fonctions publiques, et non les sociétés et les entreprises?

Jason Ward: Je n'ai pas les connaissances nécessaires pour répondre adéquatement à cette question.

Leslie Church: Parlons des fiducies sans droit de regard, alors, si vous n'êtes pas familier avec la Loi en tant que telle.

Savez-vous que les investissements qui sont placés dans une fiducie sans droit de regard doivent être entièrement divulgués au préalable par un titulaire de charge publique?

Jason Ward: Suis-je au courant que les investissements sont divulgués avant d'être placés dans une fiducie sans droit de regard?

Leslie Church: C'est exact.

Jason Ward: Oui.

Leslie Church: Dans un souci de transparence, ces actifs sont alors connus. Le titulaire d'une charge publique les place ensuite dans une fiducie sans droit de regard afin de ne plus avoir aucun contrôle sur ces actifs à partir de ce moment-là. Est-ce bien le cas?

Jason Ward: Oui, tout à fait.

Leslie Church: Donc, un titulaire de charge publique n'aurait alors aucune connaissance des performances ni même de la composition des actifs placés dans une fiducie sans droit de regard, une fois cette fiducie établie. Est-ce exact?

Jason Ward: Oui, mais ils bénéficieraient des mesures prises par d'autres en leur nom dans les bénéfices qui pourraient être tirés de cette fiducie sans droit de regard.

Leslie Church: Mais comment auraient-ils pu le savoir s'ils ne connaissaient pas la composition du fonds fiduciaire sans droit de regard?

Jason Ward: Je pense qu'il y a ici un exemple très pertinent au sud du Canada, avec la situation de l'administration Trump qui tire profit d'accords conclus par les enfants de M. Trump. Il ne s'agit pas d'une situation de fiducie sans droit de regard et d'une simple...

Leslie Church: Vous comprenez les responsabilités réelles du fiduciaire d'une fiducie sans droit de regard, qui sont les suivantes: il a le pouvoir fiduciaire sur la fiducie et les actifs qui s'y trouvent, il peut y apporter des modifications et vendre ces actifs; et une personne qui établit une fiducie n'est en fait pas autorisée, en vertu de la législation canadienne sur les conflits d'intérêts, à donner des directives au fiduciaire. Par conséquent, le titulaire d'une charge publique qui établit la fiducie n'a en réalité aucun contrôle, n'a donné aucune directive au fiduciaire et n'a aucune connaissance de la composition de cette fiducie après son établissement. Vous êtes conscient de cela, dans le contexte canadien?

Jason Ward: Je suis conscient de cela dans le contexte canadien. Cependant, si vous prenez l'exemple des quatre grands cabinets comptables, qui ont également créé des situations juridiques dans lesquelles les renseignements ne sont pas censés être transférés d'une partie de l'entreprise à une autre, cela s'est produit, et je pense donc que...

Leslie Church: Monsieur Ward, quel est le rapport avec la Loi sur les conflits d'intérêts, qui s'applique aux titulaires de charge publique au Parlement canadien?

Jason Ward: Il s'agit d'une situation parallèle dans laquelle les règles existantes sont enfreintes en raison du transfert de renseignements entre un fiduciaire...

Leslie Church: Y a-t-il un commissaire à l'éthique qui régit les fiducies sans droit de regard du secteur privé et au sein des grands cabinets comptables? Y a-t-il un commissaire à l'éthique nommé et financé par les pouvoirs publics qui soit chargé de superviser ce genre de cas?

Jason Ward: Dans certains pays, tel est le cas.

Leslie Church: Et ici, au Canada?

Jason Ward: Je ne suis pas très familier avec le droit canadien.

Leslie Church: Pour votre gouverne, il n'existe pas de poste de commissaire à l'éthique publique au Canada. La tâche de surveiller la situation financière des députés, des ministres et des hauts fonctionnaires revient au Parlement.

Lorsqu'un fonctionnaire détient une fiducie sans droit de regard, est-il exonéré d'impôt sur les gains ou les pertes pouvant être générés par les actifs de cette fiducie?

Jason Ward: Eh bien, cela dépend de la manière dont les investissements dans la fiducie sans droit de regard sont structurés, n'est-ce pas?

Leslie Church: Eh bien, je pense que la réponse est non, que la législation fiscale s'applique en fait aux actifs contrôlés par une fiducie sans droit de regard. C'est le fiduciaire, le mandataire, dans ce cas, qui est en fait responsable de la gestion fiscale de ces actifs. N'est-ce pas exact?

Jason Ward: Il existe un grand nombre de lacunes dans la législation fiscale, dont nous venons de discuter, qui permettent aux particuliers et aux entreprises de réduire considérablement leurs obligations fiscales en vertu des dispositions légales, ce qui, à mon avis, est manifestement immoral.

Leslie Church: Monsieur Ward, je suis certaine que vous pouvez m'aider à faire la distinction entre le droit fiscal général et le droit fiscal international. Voici donc ma question: pour une personne qui détient des actifs dans une fiducie sans droit de regard, ce type d'actifs est-il soumis au droit fiscal, oui ou non?

• (1710)

Jason Ward: Bien sûr que ce type d'actifs est soumis au droit fiscal...

Leslie Church: Donc, ces actifs sont bel et bien soumis au droit fiscal.

Jason Ward: ... mais le droit fiscal constitue-t-il un mécanisme efficace pour obliger les grandes sociétés à payer un montant d'impôt adéquat? La question se pose.

Leslie Church: Monsieur Ward, je ne veux pas paraître trop désagréable à votre égard, mais j'essaie de faire une distinction. Les préoccupations d'un titulaire de charge publique, d'un parlementaire qui place ses actifs dans une fiducie sans droit de regard, sont-elles...

Le président: Je suis désolé, madame Church, mais je vais devoir vous demander de conclure. Veuillez poser une brève question, je vous prie.

Leslie Church: ... dans le but de pouvoir représenter une charge publique différente des préoccupations d'un individu, comme vous, qui peut avoir des inquiétudes concernant le droit fiscal de manière générale? À titre de parlementaires, nous devons débattre de ce genre d'enjeux, mais je tiens à rappeler que le cas de la société Brookfield est complètement différent.

Le président: Nous avons dépassé le temps imparti de 40 secondes.

Monsieur Ward, je vous accorde 10 secondes pour répondre, s'il vous plaît.

Jason Ward: À mon avis, il existe une obligation morale de faire preuve de leadership et de transparence en essayant d'éviter les conflits d'intérêts, et même l'apparence de conflits d'intérêts.

Le président: Je vous remercie, monsieur Ward.

Merci, madame Church.

Nous avons dépassé d'une minute le temps imparti pour ce segment.

[Français]

Monsieur Thériault, vous avez la parole pour cinq minutes.

Luc Thériault: Merci, monsieur le président.

La Loi sur les conflits d'intérêts doit être révisée.

Je diffère totalement sur l'analyse de Mme Church. Je comprends que ça l'irrite: le chef de son parti est visé par des allégations d'évitement fiscal, une pratique démontrée chez Brookfield. Indirectement, nous nous posons la question suivante: actuellement, la Loi sur les conflits d'intérêts encadre-t-elle suffisamment la confiance que devrait avoir la population envers l'institution? C'est le premier objectif.

Un des objectifs soutenus par le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique est qu'il ne faudrait absolument pas que la révision de la Loi soit trop coercitive, afin que des gens du secteur privé, dont on a besoin des compétences, viennent occuper des postes de titulaires de charge publique.

Je pense que le travail d'un premier ministre exige la plus haute exemplarité et commande le plus haut niveau de transparence. Êtes-vous d'accord sur ça?

[Traduction]

Jason Ward: Je suis tout à fait d'accord avec votre affirmation. En effet, le rôle d'un premier ministre commande un très haut niveau d'exemplarité.

[Français]

Luc Thériault: Or, on a présentement quelqu'un qui était dirigeant d'une compagnie qui n'est pas du tout transparente.

Êtes-vous d'accord sur ça?

[Traduction]

Jason Ward: Je suis d'accord avec votre affirmation.

[Français]

Luc Thériault: D'accord. Il faudrait donc tout à coup faire confiance à un individu qui était dirigeant d'une entreprise pas du tout transparente et qui fait de l'évitement fiscal abusif.

Est-ce que le fait que cet individu qui veut devenir premier ministre met ses avoirs dans une fiducie sans droit de regard devrait nous rassurer et nous faire croire que la Loi actuelle est suffisante pour que les gens retrouvent la confiance envers les institutions démocratiques? Pensez-vous, avec l'expérience que vous avez dans votre champ de compétences, qu'on devrait s'en tenir à ça, comme le propose Mme Church?

[Traduction]

Jason Ward: Je pense qu'il y a un sérieux problème de crédibilité. J'ai entendu les commentaires du premier ministre Carney en réponse aux allégations d'évitement fiscal, qui ne touchent pas vraiment au cœur des questions morales en jeu, à savoir qu'il existe une obligation de contribuer au financement comme le font les Canadiens ordinaires afin de bénéficier des services publics que tout le monde souhaite et dont les entreprises ont besoin pour prospérer au Canada. Le financement public des infrastructures est absolument essentiel pour les entreprises, grandes et petites, partout au Canada. Je pense que c'est un problème lorsque le premier ministre a dirigé une entreprise qui se livre à de l'évitement fiscal agressif au Canada et dans ses investissements à travers le monde.

[Français]

Luc Thériault: Je reviens sur ma question de tout à l'heure, parce que ça me chicote depuis le début. On ne parle pas d'un ministre. Il faut comprendre que même s'il peut se récuser, il n'est pas qu'un simple ministre, ni simple député; c'est le premier des ministres, celui qui décide de l'orientation économique.

Par exemple, le projet de loi C-5, adopté sous bâillon, dit qu'il faut rebâtir le Canada et l'économie canadienne. Par hasard, ce sont dans les domaines où Brookfield excelle. N'y a-t-il pas là apparence de conflit d'intérêts? Y a-t-il lieu de s'inquiéter et d'encadrer ça le mieux possible pour éviter que le raisonnement que je suis en train de mettre sur la table s'avère ou que des gens pensent qu'il s'avère?

• (1715)

[Traduction]

Jason Ward: Oui, tout à fait.

Je pense que l'exemple que j'ai commencé à évoquer, celui de Brookfield et de la Caisse de dépôt et placement du Québec, la CDPQ, qui ont investi dans une société hospitalière privée en Australie, sont une leçon pour les Canadiens qui doivent se montrer prudents en matière d'investissements privés dans les infrastructures et les services publics, car cela conduit souvent à une situation

où l'extraction de profits nuit aux paiements d'impôts qui devraient être effectués. De plus, en général, cela ne contribue pas à améliorer les services, la société et les services publics dont les gens ont besoin.

Je suis tout à fait favorable à ce que les fonds investissent massivement au Canada pour améliorer les infrastructures et les services, mais je pense que cela doit se faire avec prudence et dans un souci de transparence, de responsabilité et de contrôle public, afin de garantir que les bénéfices profitent à tous et ne servent pas à remplir les poches d'investisseurs particuliers, y compris Brookfield.

Le président: D'accord.

[Français]

Merci. Les cinq minutes allouées sont dépassées.

Monsieur Hardy, vous avez la parole pour cinq minutes.

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Ward, merci d'être avec nous aujourd'hui. Je suis un nouveau député, j'ai été élu très récemment. Depuis que je suis ici, je constate qu'on dirait que nos lois sont faites pour être utilisées par les gens au pouvoir, qui interprètent trop souvent la situation comme leur donnant tous les droits.

Êtes-vous d'accord sur ça?

[Traduction]

Jason Ward: Je pense qu'une grande partie de nos lois ont été rédigées dans l'intérêt des entreprises, et qu'elles tendent à être détournées par ces dernières à des fins personnelles.

[Français]

Gabriel Hardy: Je vais aller dans la même veine que ce que vous dites. Je crois que la population en général commence à manquer de confiance dans nos institutions. Ce genre de comportement ne fait que renforcer le fait que les gens ont de moins en moins confiance dans nos institutions. On entend trop souvent des politiciens ou des dirigeants dire qu'ils ont le droit, que c'est légal et, donc, de ne pas les achaler avec ça.

Êtes-vous d'accord sur ça?

[Traduction]

Jason Ward: Je suis tout à fait d'accord.

Je pense que la confiance envers nos institutions publiques est ébranlée lorsque des individus fortunés et de grandes multinationales ne se plient qu'aux règles qu'elles ont elles-mêmes rédigées, alors que les citoyens ordinaires sont soumis à des normes très différentes et n'ont pas le droit « légal » d'engager un cabinet comptable pour s'adonner à des tactiques d'évasion fiscale, comme ouvrir un compte bancaire en Suisse.

[Français]

Gabriel Hardy: Revenons à Brookfield. Dans votre document, nous avons vu que Brookfield est l'une des plus grandes entreprises canadiennes ayant maintenu un taux d'imposition de moins de 5 % pendant 15 ans, ce qui représente une perte de milliards de dollars de revenus pour le Canada.

Considérez-vous qu'au Canada, la structure légale est présentement trop laxiste, puisqu'on a laissé passer ça?

[Traduction]

Jason Ward: Je pense effectivement que le système canadien doit être renforcé et que des entreprises comme Brookfield ne devraient pas pouvoir payer des impôts aussi faibles et s'en tirer. Que cela soit légal ou non, il ne devrait pas être possible de bénéficier d'impôts aussi bas au Canada pendant une période aussi longue.

Cela montre clairement que le système fiscal canadien, ainsi que le système fiscal mondial, est problématique et qu'il doit être rectifié. Je pense que la transparence est la première mesure à prendre et que cette transparence pourra ensuite influencer l'opinion publique et mener à une réforme politique.

• (1720)

[Français]

Gabriel Hardy: Vous allez comprendre où je veux en venir.

La personne qui était à la tête d'une des plus grandes entreprises canadiennes, qui faisait tout pour éviter de payer des impôts qui auraient profité aux Canadiens, est devenue premier ministre du pays.

Croyez-vous qu'en ce moment, cette personne devrait profiter de son rôle pour tout faire pour que l'argent des entreprises, des multinationales et des grosses entreprises qui font énormément de milliards de dollars soit retourné à la population? Pensez-vous que l'actuel premier ministre du Canada devrait le faire? Pensez-vous qu'il va continuer à ne pas avancer dans ce processus?

[Traduction]

Jason Ward: J'estime que le premier ministre Mark Carney bénéficie d'une occasion en or de changer de cap et de montrer qu'il est capable de faire preuve de leadership et de faire adopter des mesures législatives visant à accroître la transparence des multinationales et à obliger les entreprises les plus grandes et les plus riches du monde à payer leur juste part d'impôts au Canada et partout ailleurs. Il est possible de changer les choses et de faire preuve de leadership. Je pense que cela contribuerait grandement à restaurer la confiance dans le premier ministre et dans le système canadien.

[Français]

Gabriel Hardy: Au fond, le Canada pourrait assumer un rôle de chef de file, comme vous dites, alors qu'une personne qui a effectivement beaucoup de connaissances en économie et en privatisations, entre autres, pourrait envoyer un signal fort aux pays partout dans le monde, à savoir que les entreprises qui font de l'argent grâce aux citoyens d'un pays devraient participer à l'économie de ce pays. Considérez-vous que c'est son rôle en tant que premier ministre?

[Traduction]

Jason Ward: Certainement. J'ajouterais même que je pense que le Canada a commis une grave erreur en renonçant à la taxe sur les services numériques face aux menaces de l'administration Trump. On ne peut pas négocier avec un tyran. J'encourage vivement le Canada et les autres pays à mettre en œuvre la taxe sur les services numériques, étant donné qu'il n'y a aucune possibilité de faire avancer les réformes que nous proposons au sein de l'OCDE.

La décision qui a été prise lors du sommet du G7 au Canada, en vue d'autoriser les entreprises américaines à échapper elles aussi à l'impôt minimum mondial, a été une grave erreur. Cette décision compromet les progrès réalisés au fil de nombreuses années de négociations multilatérales. Le premier ministre Carney était l'hôte du sommet du G7 qui a permis aux multinationales américaines, qui

sont les plus agressives du monde en matière d'évasion fiscale et dont certaines sont parmi les plus grandes de la planète, de continuer à échapper au système fiscal fondé sur l'impôt minimum mondial.

Le Canada a une occasion formidable de faire preuve de leadership. Il peut jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de réformes tant nationales qu'internationales en vue de créer un système équitable où nous disposons d'un financement adéquat pour les services publics et les infrastructures que tout le monde souhaite avoir et dont tout le monde a besoin.

[Français]

Le président: Merci, monsieur Hardy.

[Traduction]

Nous allons passer à M. Saini du Parti libéral. Il va partager son temps de parole avec M. Sari.

Monsieur Saini, vous avez la parole pendant cinq minutes, alors veuillez intervenir.

Gurbux Saini (Fleetwood—Port Kells, Lib.): Merci.

Monsieur Ward, je suis déçu de la façon dont vous manœuvrez... Vous avez été invité à parler des conflits d'intérêts, mais le seul sujet que vous semblez aborder est celui du premier ministre Carney et de Brookfield. Cela ne faisait pas partie de votre mandat, et vous n'aviez pas l'obligation d'expliquer ce que le premier ministre du Canada devrait faire. Il a été récemment élu par le peuple canadien, qui lui a accordé sa confiance pour occuper cette fonction.

Jason Ward: J'ai été invité à témoigner en tant qu'expert dans le domaine des paradis fiscaux. Comme je l'ai mentionné au cours de ma déclaration préliminaire, je ne suis pas un expert en matière de lois canadiennes sur les conflits d'intérêts. J'espère que mes connaissances relatives aux paradis fiscaux et à l'évitement fiscal seront utiles aux délibérations du Comité.

Gurbux Saini: Monsieur Ward, si vous ne savez pas ce que sont les conflits d'intérêts, vous ne devriez pas vous immiscer dans...

Il s'agit là de la mesure législative qui a été adoptée...

Le président: Monsieur Saini, je vais devoir...

• (1725)

Gurbux Saini: ... non pas par un gouvernement libéral, mais par le Parlement du Canada.

Le président: Monsieur Saini, j'ai arrêté l'horloge.

Je vais prendre la défense de M. Ward à ce sujet. Il a été invité au nom du Comité. Son nom a été proposé parce que, comme il l'a indiqué, il est un expert dans le domaine des paradis fiscaux. Que vous approuviez ou non son témoignage, il a été sollicité par le Comité.

Je ne crois pas, monsieur, que je vais accepter que vous réprimandiez un témoin qui a été invité par le Comité.

Si vous avez des questions concernant les enjeux que nous étudions, je vous invite à les poser, mais il n'est pas conforme au protocole de réprimander un témoin qui a été dûment invité par notre comité.

Gurbux Saini: En même temps, monsieur le président, il est inacceptable qu'un témoin s'en prenne au premier ministre, qu'il ne connaît absolument pas, et je ne le tolérerai pas.

Le président: Très bien. Je vais donc vous demander de poursuivre votre intervention en posant des questions du même ordre que celles de vos collègues, ou vous pouvez céder votre temps à M. Sari.

Monsieur Sari, vous disposez de trois minutes et 45 secondes, car j'ai arrêté l'horloge.

La parole est à vous, monsieur.

[Français]

Abdelhaq Sari (Bourassa, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Ward, je vous remercie beaucoup de votre comparution, aujourd'hui. Vous nous avez fait part d'une certaine expertise sur l'évitement fiscal, et nous vous en remercions.

Je ne veux pas vraiment remettre en question les éléments que vous avez avancés, car vous avez l'air d'être un expert et je vous remercie des informations que vous avez fournies. Par contre, dans l'intérêt du public qui suit nos travaux, j'aimerais bien revenir sur un élément très important déjà soulevé dans une question précédente, et j'aimerais bien que vous précisiez quelque chose.

Quand un fonctionnaire d'État dépose ses biens dans une fiducie sans droit de regard, il peut réaliser des profits, puisqu'il a quand même un certain pouvoir et qu'il prend des décisions assez importantes. Cependant, seriez-vous d'accord avec moi pour dire qu'il peut aussi essuyer des pertes?

[Traduction]

Jason Ward: Tout à fait. Dans une fiducie sans droit de regard, des profits ou des pertes peuvent être enregistrés.

[Français]

Abdelhaq Sari: J'aime beaucoup le terme que vous avez utilisé: une fiducie « sans droit de regard ». Dans un tel cas, comment pourrait-on avancer qu'il y a un conflit d'intérêts? Je ne parle pas ici d'une apparence de conflit d'intérêts.

Vous l'avez dit et répété: vous n'êtes pas un expert des conflits d'intérêts.

[Traduction]

Jason Ward: Prenons l'exemple de Brookfield: si des actions ont été transférées dans une fiducie sans droit de regard, des politiques qui profitent à Brookfield, qui encouragent ses activités, qui réduisent ses obligations fiscales ou augmentent ses possibilités de réaliser des bénéfices... Il y aura toujours des avantages à cela.

[Français]

Abdelhaq Sari: Merci beaucoup, monsieur. Ce que vous avancez ici est vraiment très intéressant, parce que vous dites que c'est hypothétique. Encore une fois, il n'est pas question d'un conflit d'intérêts, mais d'une apparence de conflit d'intérêts. Il est très important de le souligner. Le public qui suit nos travaux doit vraiment comprendre le vocabulaire que nous utilisons présentement, parce que vous avancez des éléments hypothétiques.

Je vais revenir encore une fois sur cette question, parce que vous avez vraiment l'air de quelqu'un de très important. J'aimerais bien que vous m'expliquiez comment vous pouvez établir une corrélation directe entre le fait qu'il y a évasion fiscale et un conflit d'intérêts. Je n'arrive pas vraiment à saisir ce lien. Nous siégeons quand même à un comité dont le but est d'assurer la transparence et la

confiance du public, comme je le répète tout le temps. Nous ne devons pas miner cette confiance, et il faut savoir aussi que le premier ministre dont on parle ici a été choisi par les citoyens et les citoyennes.

Cela étant dit, j'aime toujours revenir à une phrase de mon père. Selon lui, l'homme sage parle des idées et non des personnes. Si on parle de l'idée elle-même, pouvez-vous nous donner un conseil clair? Je ne parle pas d'apparence de conflit d'intérêts, je parle de l'évitement fiscal par rapport à la question de conflit d'intérêts. Y a-t-il une corrélation entre les deux? C'est sur cet élément que j'aimerais bien que vous vous prononciez. Vous êtes quand même un spécialiste dans ce domaine.

[Traduction]

Jason Ward: Je pense que l'évitement fiscal abusif compromet la crédibilité des institutions publiques, et il y a une corrélation entre les deux. Si une entreprise ou un particulier peut continuellement se soustraire à ses obligations de contribuer aux sociétés dans lesquelles les profits ont été réalisés, cela compromet gravement la confiance dans les institutions publiques. Les personnes qui vivent de leur travail...

[Français]

Abdelhaq Sari: J'aimerais que nous soyons plus proactifs, alors je vous demande conseil: sur quels aspects juridiques devons-nous travailler?

Je n'ai pas parlé des gens, j'ai parlé des idées. Avez-vous quelque chose à avancer? Au début, vous avez dit que vous ne connaissiez pas le système canadien, mais vous avez quand même de très bonnes connaissances. D'après vos connaissances, qu'est-ce que nous devons changer sur le plan juridique?

• (1730)

[Traduction]

Le président: Monsieur Ward, je vais devoir vous demander de répondre très brièvement à la question, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Jason Ward: Certainement. Je pense que la question des fiducies sans droit de regard doit être sérieusement réexaminée. Je m'en tiendrai là.

Le président: Je vous remercie, monsieur Ward. Je tiens aussi à vous remercier du témoignage que vous avez apporté devant le Comité aujourd'hui. Je vous suis reconnaissant d'avoir pris le temps de faire part de votre expérience et de vos compétences au Comité.

Un député: Quelle heure est-il en Australie en ce moment?

Jason Ward: Je communique avec vous depuis le futur puisque nous sommes le jeudi et qu'il est 8 h 30.

Le président: C'est mieux que s'il faisait nuit et qu'il était 2 h 30, monsieur Ward.

Je tiens à vous remercier du temps que vous nous avez consacré. Je vous suis reconnaissant d'avoir comparu devant le Comité aujourd'hui.

Je voudrais toutefois formuler une observation. Un plan de travail a été distribué à tous les membres du Comité, et ce plan de travail énumérait les noms des témoins qui allaient comparaître devant le Comité. Les membres qui s'opposaient à la comparution de ces témoins ont eu le temps d'exprimer cette opposition. On ne m'a fait part d'aucune objection.

Monsieur Ward, je vous remercie encore une fois de vous être joint à nous aujourd'hui.

Comme nous n'avons pas d'autres travaux dont nous devons nous occuper, la séance est levée. Je vous souhaite une bonne fin de semaine.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>